



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **21 septembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **17 septembre 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Roger BOLLINET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Véronique STAGNOLI, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Antoinette ATTO à Stéphane GOMEZ
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL
Eric BAGES-LIMOGES à Matthieu FISCHER
Christine JACOB à Muriel LECERF
Nordine GASMI à Ange VIDAL
Carlos PEREIRA à Ange VIDAL
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :

Nacera ALLEM, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20210921-V_DEL_210921_14-DE

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Objet :

Subvention exceptionnelle à destination du
club Vaulx-en-Velin natation

V_DEL_210921_14

Rapport de Monsieur ROCHER,

Mesdames, Messieurs,

Lors du conseil municipal du 25 mars 2021, nous avons voté l'octroi de subventions aux associations sportives vaudaises pour un montant total de 1 555 739 €, conformément aux critères d'attributions tels que définis dans la délibération du 22 juin 2017.

La crise sanitaire et le confinement ont mis certaines associations en difficulté de fonctionnement, et en fragilité financière.

Depuis 2019, le club de natation a perdu 85 % de ses adhérents (545 licenciés sur la saison 2018/2019 et 80 sur la saison 2020/2021), ce qui correspond à une perte de cotisation d'un montant de 55 000 € par an.

Durant les travaux de la piscine Jean Gelet, il avait été convenu un report des activités du club à la piscine de l'ENTPE. Sa fermeture durant la crise n'a pas permis de maintenir l'activité. Cette fermeture s'étant prolongée au-delà de la date possible de reprise (19 mai 2021), les difficultés financières ont persisté sur la fin de la saison 2020/2021.

Malgré une trésorerie suffisante sur la saison 2019/2020 pour amortir le recul des cotisations, le contexte financier du club s'est considérablement tendu sur la saison 2020/2021. Le club a en effet fait le choix de conserver l'ensemble des salariés afin d'éviter leur départ.

Le club bénéficie à ce jour d'une subvention de 13 828 €, insuffisante pour compenser ses pertes d'exploitation. Elle a sollicité une subvention exceptionnelle de 25 000€. La Ville et l'État ont accompagné cette demande dans le cadre du fond de quartier solidaire (FQS) à hauteur de 11 780€. La ville propose de compléter la demande par une subvention exceptionnelle à hauteur de 13 220€.

En conséquence je vous propose :

- ▶ d'approuver la subvention exceptionnelle au club de Vaulx-en-Velin natation pour un montant de 13 220 € afin de lui permettre de poursuivre son action sur la Ville et d'assurer la continuité de son fonctionnement ;

- ▶ de dire que les crédits liés à cette dépense sont inscrits au chapitre 65 du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216902569-20210921-V_DEL_210921_14-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions et d'assurer la continuité de leur fonctionnement ;

Entendu le rapport présenté le 21 septembre 2021 par Monsieur Michel ROCHER, onzième adjoint, délégué au Sport ;

Après avoir délibéré, décide /

▶ d'approuver la subvention exceptionnelle au club de Vaulx-en-Velin natation pour un montant de 13 220 € afin de lui permettre de poursuivre son action sur la Ville et d'assurer la continuité de son fonctionnement ;

▶ de dire que les crédits liés à cette dépense sont inscrits au chapitre 65 du budget.

Nombre de suffrages exprimés : 40
Votes Pour : 40
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 21 septembre 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#